

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 17 du mois d'avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de conseillers municipaux votants : 15
Date de convocation du conseil municipal : 13 avril 2015

Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Monsieur MANTÔT Olivier
Monsieur SOUILLART Michel	Madame PLANTIVEAU Maryse
Madame MALAWKA Astrid	Monsieur DELPIVAR Eric
Monsieur HERRERO Pascal	Madame SEGURA Catherine
Monsieur GAUDÉ Michel	Monsieur PILTE Michel
Madame CARPENTIER Lorella	

Absents excusés : Madame COLAS Catherine donne pouvoir à Monsieur BILLIOT Gilles
Madame BERRUÉ Nicole donne pouvoir à Monsieur GAUDÉ Michel
Monsieur ZION Thierry donne pouvoir à Monsieur SOUILLART Michel
Monsieur FEINARD Alexis donne pouvoir à Madame SEGURA Catherine

Absents :

Monsieur Eric DELPIVAR a été élu secrétaire de séance

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2015

Maryse PLANTIVEAU Indique qu'elle avait demandé des modifications qui n'ont pas été prises en compte

Monsieur le Maire Répond qu'il s'agit d'un compte rendu sommaire et que tous les propos de chacun ne peuvent être mentionnés.

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 13 mars 2015

Arrivée de Monsieur FEINARD à 20h42

DÉLIBÉRATION N° 2015/IV/01 PRIX DE L'EAU POTABLE

Considérant l'exposé de Michel SOUILLART relatif aux travaux obligatoires sur le réseau d'eau potable pour remplacer 12 kms de canalisations défectueuses,

Considérant le coût très important des travaux estimé à 1 500 000 €HT,

Considérant l'obligation d'équilibrer le budget annexe d'eau potable,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Fixe à 1.00.€ la part communale le m3 d'eau potable après la facturation d'octobre 2015,
Fixe à 20,00.€ l'abonnement par compteur après la facturation d'octobre 2015,
AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

DÉLIBÉRATION 2015/IV/02 REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Considérant l'exposé de Michel SOUILLART relatif à l'obligation de créer une station d'épuration et de mettre aux normes nos canalisations d'eaux usées,

Considérant le coût des travaux respectivement estimé à 1 500 000 €HT et 540 000 €HT,

Considérant l'obligation d'équilibrer le budget annexe d'assainissement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE à 1,20.€ la part communale du m3 d'eau usée après la facturation d'octobre 2015

FIXE à 2,10.€ la part communale du m3 d'eau usée après la facturation d'octobre 2016

FIXE à 30,00.€ l'abonnement annuel de raccordement au réseau d'eau usée après la facturation d'octobre 2015

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

DÉLIBÉRATION 2015/IV/03 CERTIPHYTO FORMATION MUTUALISÉE

Considérant l'exposé de Maryse PLANTIVEAU,

Considérant l'arrêté du 7 février 2012 qu'impose aux agents applicateurs de produits phytosanitaires en collectivité territoriale d'obtenir avant le 26 novembre 2015.

Considérant que ce certificat est personnel et est valide 5 ans,

Considérant la proposition du CNFPT d'intervenir en collectivité avec un coût de 1 200€ ,

Considérant que la commune de Tavers est porteuse du projet et règle la facture et se fait rembourser par les communes participantes,

Considérant que la formation aura lieu à Jouy le Potier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE que la commune de Tavers soit référente auprès de CNFPT pour organiser une formation « applicateur » en collectivité pour un coût total de 1 200€ pour 15 inscrits

DÉCIDE d'inscrire les trois agents des services technique à cette formation.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2015/IV/04 VENTE DE TERRAIN

Considérant le délai dépassé par Monsieur GOUNOT EIRL pour l'achat de la parcelle AB 166p et 164p,

Considérant que pour les deux parcelles l'offre était de 100 000€,

Considérant que le constructeur Tradi Pierre propose pour l'un de ses clients le prix de 52 000€ pour les parcelles AB166p et 164 p N°1,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE l'offre du client de la société Tradi Pierre pour la parcelle AB166p et 164p N°1 d'une superficie de 438m² pour un montant de 52 000€

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

Questions et Informations Diverses

Monsieur le Maire INFORME

- que les devis pour les travaux vus lors du précédent conseil sont en cours de réception,
- que les travaux de la rénovation du réseau d'eau usée commencent le lundi 27 avril et qu'une lettre municipale sera distribuée lundi 20 avril aux habitants de la commune.
- que certains riverains des lotissements se plaignent de la vitesse excessive et qu'en réponse il propose d'envisager des zones partagées.

Monsieur PILTE DEMANDE, où en est le devis de Traso pour les travaux du château d'eau ainsi que pour le courrier à Orange.

Monsieur SOUILLART DIT que nous attendons une réponse du Cabinet Merlin et que le courrier a bien été fait.

Monsieur GAUDÉ DIT qu'il se charge de l'inventaire des cuves à fuel pour le périmètre du Château d'eau.

Madame SEGURA INFORME que la CCVA a une exposition photo qui est très intéressante.

Monsieur FEINARD INDIQUE qu'il remplace Monsieur GIOVAGNOLI pour les contacts communes et CCVA pour la culture.

Monsieur le MAIRE DEMANDE à **Madame SEGURA** le résultat de la réunion avec les jeunes.

Madame SEGURA INDIQUE que seule sa fille était présente, mais informe qu'elle va mettre en place un plan d'actions et faire d'autres propositions.

Fin de séance 21h45

Prochain Conseil 5 Juin 2015